FPIP
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE DE LA POLICE

Bureau Régional Auvergne Rhône Alpes

sgfabnfpip@gmail.com

Syndicat CFTC La Vie à Défendre

Le 15 avril 2016

MAIS QUE FAIT LA DDSP 01?

Le 11 avril 2016 à 17 h 10 un équipage de police intervient pour une banale affaire de caillassage de véhicule, sur place l'auteur des faits, assis sur un talus, attend calmement les collègues.

Dés que ces derniers se rapprochent, il se lève précipitamment, sort un couteau imposant et fonce sur un des fonctionnaires. Malgré les sommations d'usage « arme au poing », l'individu ne s'arrête pas et continue sa course en avant, couteau brandit, avec la ferme intention de tuer du flic.

Le fonctionnaire directement menacé, recule, trébuche et tombe. Alors au sol, il voit venir l'individu qui arme son geste afin de le poignarder. À ce moment, un autre collègue intervient, armé du taser, il en fait usage après les sommations réglementaires.
L'individu est ainsi désarmé et maîtrisé sans qu'il ait été fait usage des armes individuelles, ceci alors que la légitime défense était bien entendu plus que d'actualité.

On peut féliciter les intervenants pour leur sang froid et leur professionnalisme face à cette tentative d'homicide sur un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Devant ces faits plus que graves et en ces temps difficiles, requis à trois reprises, l'O.P.J. de permanence refusera de se déplacer.
Un autre OPJ se rendra sur place avec le SLPT plus de trois heures après les faits.

Quant à la hiérarchie, elle restera aux abonnés absents.

Le DDSP par intérim (le DDSP en titre étant en vacances), informé en temps réel, quittera tout de même son service à 18 h 00, sans avoir pris de nouvelle des fonctionnaires. Ne se sent-il pas concerné ? n'a-t-il pas saisi la gravité des faits ??.

Il faut toutefois dans cette triste affaire, saluer l'attitude de Monsieur le Préfet de l'Ain, avisé par une collègue de l'État-Major, qui, dès 18 h 30, se présentera au commissariat pour s'enquérir de l'état de santé des fonctionnaires et les rencontrer…
…(Ceci toujours en l'absence de notre DDSP par INTÉRIM). Il faut ajouter que Mr le Préfet était en congés.

Cette considération est réconfortante, même si un sentiment de révolte et de colère prédomine vis-à-vis de l'attitude de notre hiérarchie.

CHAPEAU BAS, MONSIEUR LE PRÉFET ET MERCI ENCORE...

Nous n'osons imaginer la réactivité de tous ces responsables s'il avait été fait usage de l'arme…
… même dans le cadre de la légitime défense…
… blessé, voire tué par balle l'individu aurait déplacé les foules….
… Nul doute que dans ce cas nous aurions rencontré sur place Messieurs le Procureur, le DDSP, les OPJ, l'IGPN, et nous ne savons quels autres élus, ou ministres, cela dans un dispositif digne des plus grandes enquêtes criminelles.

Sans oublier le désarmement systématique, les contrôles de l'alcoolémie et de l'usage de stupéfiants pour le fonctionnaire et pour sure une mise en garde à vue….

A-t-on oublié, à la DDSP 01, le RGEPN :

« Art. 111-9. – L'autorité hiérarchique veille à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous sa responsabilité. À cet effet, elle procède à l'identification des risques professionnels, transcrit et met à jour les résultats de l'évaluation de chaque risque, ainsi que les mesures de prévention adoptées, au sein d'un document unique. Une circulaire spécifique précise les modalités pratiques de mise en œuvre des présentes dispositions. Dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité, l'autorité hiérarchique bénéficie du conseil et de l'appui technique du médecin de prévention et de l'inspecteur de l'hygiène et de la sécurité. »

Il serait temps d'agir en professionnel, d'oublier les primes aux résultats, et d'appliquer à soi- même ce que l'on demande à ses fonctionnaires..

La F.P.I.P. délivre à la DDSP de l'AIN un carton rouge

Le Bureau Régional Auvergne Rhône Alpes